



Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 62 a) de la liste préliminaire*

**Développement social : suite donnée au Sommet mondial
pour le développement social et à la vingt-quatrième session
extraordinaire de l'Assemblée générale**

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 63/512 de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée. Il fournit un aperçu analytique des débats portant sur le thème prioritaire intitulé « Intégration sociale » menés au cours de la quarante-septième session de la Commission du développement social. Il examine l'incidence des crises mondiales actuelles sur le développement social et l'intégration sociale. Le rapport traite également des dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et contient une série de recommandations découlant des délibérations de la Commission.

* A/64/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Examen des débats de fond menés lors de la quarante-septième session de la Commission du développement social sur le thème prioritaire « Intégration sociale »	3
A. Importance de l'intégration sociale pour le développement social	3
B. L'importance de l'intégration sociale pour l'élimination de la pauvreté et l'objectif du plein-emploi et d'un travail décent pour tous	5
C. Groupes sociaux	9
D. Stratégies de promotion de l'intégration sociale	12
III. Conséquences des crises mondiales actuelles sur le développement social et l'intégration sociale	15
IV. Les dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	18
V. Conclusions et recommandations	20
A. Conclusions	20
B. Recommandations	21

I. Introduction

1. Dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et conformément à son cycle biennal de mise en œuvre, la Commission du développement social a choisi comme thème prioritaire « Intégration sociale » pour ses sessions d'examen et directive de 2009-2010. À la session d'examen de la quarante-septième session de la Commission, en février 2009, on a recensé les défis à affronter et les stratégies à mettre en place pour favoriser l'intégration sociale. Comme l'avait demandé le Conseil économique et social, le document issu de la session d'examen a pris la forme d'un résumé du Président.¹

2. Le présent rapport traite des principaux points examinés par la Commission en ce qui concerne l'intégration sociale ainsi que l'élimination de la pauvreté et la promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous, eu égard au résumé des délibérations de la Commission établi par le Président et au rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'intégration sociale, présenté à la Commission à sa quarante-septième session (E/CN.5/2009/2) comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/152. Le présent rapport porte également sur une série de questions relatives à l'incidence des crises mondiales actuelles sur le développement social et l'intégration sociale. Il met en relief les dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, à la lumière du rapport du Secrétaire général sur la question (E/CN.5/2009/3), et se termine par un certain nombre de recommandations issues des débats de la Commission.

II. Examen des débats de fond menés lors de la quarante-septième session de la Commission du développement social sur le thème prioritaire « Intégration sociale »

A. Importance de l'intégration sociale pour le développement social

Le concept d'intégration sociale

3. Au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, on a affirmé que l'intégration sociale avait pour objet de créer « une société pour tous ». Selon la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague pour le développement social², l'intégration sociale est à la fois un objectif et un processus dynamique engagé par les sociétés afin de faire progresser le développement social. En termes plus concrets, l'intégration sociale pourrait être définie comme le processus de promotion des valeurs, des relations et des institutions essentielles à la création d'une société équitable et soudée, où tous les individus, quels que soient leur race, leur sexe, leur

¹ Voir http://www.un.org/esa/socdev/csd/2009_summaries.html.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution I, annexes I et II.

langue, leur culture ou leur religion, peuvent exercer leurs droits et s'acquitter de leurs responsabilités sur un pied d'égalité et apporter une contribution à la société³.

4. L'intégration sociale est une condition préalable à la mise en place d'une société stable, sûre, harmonieuse, pacifique et juste. Elle est fondée sur la promotion et la protection de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et a pour objectifs la non-discrimination, le respect de la dignité humaine, la promotion d'une culture de paix, de tolérance et de non-violence, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité et la participation de tous à la vie de la société. L'intégration sociale n'implique pas l'idée d'assimilation ou de coercition mais vise à créer une société sans exclusive où la diversité est non seulement prise en compte mais respectée et où chacun est acteur du développement social⁴.

5. Une société sans exclusive devrait être dotée des politiques, mécanismes et institutions nécessaires pour permettre à ses membres de prendre part aux décisions qui les concernent. Il est donc essentiel que de nombreuses parties prenantes participent activement, notamment les organisations de la société civile et les personnes vulnérables et défavorisées, afin qu'elles puissent faire entendre leur voix. Ce caractère intégrateur de la société permet d'instaurer et de préserver les conditions nécessaires pour la stabilité et pour accepter le changement quand cela est nécessaire. En refusant de prendre en compte les questions d'intégration sociale, on risque de perpétuer les inégalités et l'exclusion et d'entraîner la violence, le conflit et la désintégration sociale, et on empêche les individus de s'épanouir pleinement et de contribuer utilement à la vie de la société.

6. Malgré l'importance qu'elle revêt, la mise en œuvre des activités relatives à l'intégration sociale progresse de manière inégale, en raison notamment de la difficulté qu'il y a à traduire ce concept multidimensionnel en actions concrètes. Dans le monde entier, les inégalités de revenu sont en hausse, tandis que dans beaucoup de pays, de nombreux individus et groupes sociaux continuent d'être marginalisés et exclus. La discrimination et autres violations des droits de l'homme continuent d'être une source de préoccupation majeure dans bien des pays. Les crises qui continuent de sévir à travers le monde et qui pèsent toujours plus sur le tissu social mettent en relief l'importance cruciale de l'intégration sociale. En ce moment décisif, il faut raviver l'engagement des gouvernements de promouvoir l'intégration sociale et redoubler d'efforts pour accélérer sa réalisation.

Notions relatives à l'intégration sociale

7. Bien que l'intégration sociale soit l'un des thèmes fondamentaux abordés lors du Sommet mondial pour le développement social, il existe d'autres notions importantes liées à l'intégration sociale, à savoir l'inclusion et l'exclusion sociales et la cohésion sociale. On parle de plus en plus souvent d'inclusion sociale, tant dans les discussions intergouvernementales que dans l'élaboration des politiques (voir E/CN.5/2009/2). Il est de plus en plus largement reconnu que l'inclusion sociale et économique sont indispensables à la réalisation des objectifs d'intégration sociale. L'inclusion sociale vise à assurer l'égalité d'accès et l'égalité des chances

³ Voir le rapport de la réunion du groupe d'experts sur la promotion de l'intégration sociale, tenue à Helsinki du 8 au 10 juillet 2008, http://www.un.org/esa/socdev/social/meetings/egm6_social_integration/social_integration.html.

⁴ Voir *Dialogue participatif : vers une société stable, sûre et juste pour tous* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 07.IV.3).

pour tous dans de multiples domaines, en particulier les soins de santé, l'éducation, le logement, le plein-emploi et le travail décent.

8. À l'opposé, on entend par exclusion sociale le phénomène par lequel des individus ou des groupes se voient entièrement ou partiellement interdire la possibilité de participer pleinement à diverses activités sociales, culturelles, politiques et économiques en raison de facteurs liés à leur identité sociale, tels que le sexe, la race, l'origine ethnique, la culture ou la langue, ou encore des handicaps physiques, économiques ou sociaux.

9. La cohésion sociale est une notion qui désigne les éléments qui favorisent et maintiennent la cohésion de la société, et qui peut être considérée comme la volonté des individus de coopérer et de travailler ensemble à tous les échelons de la société en vue d'atteindre des objectifs communs. En termes concrets, la cohésion sociale dénote la capacité d'une société de veiller au bien-être de ses membres, en réduisant au mieux les disparités et en évitant la marginalisation, et à gérer les différences et les divisions (voir E/CN.5/2009/2). Dans une société solidaire sur le plan social, les liens sociaux sont forts et tous les individus et les groupes ont un sentiment d'appartenance, de reconnaissance et de légitimité et des valeurs communes qui aident à réduire les inégalités en matière de richesse, de revenu et de relations humaines.

10. Il n'existe pas de définition unique généralement acceptée de l'inclusion ou de l'exclusion sociale, ni de la cohésion sociale, et ces notions sont souvent appliquées dans le contexte des conditions propres à chaque société. Bien qu'il n'existe pas de méthode toute faite de promotion de l'intégration sociale aux niveaux régional, national et local, les moyens novateurs de mettre au point des politiques et des programmes qui font avancer la cause de l'intégration sociale ne manquent pas.

11. Certains faits nouveaux survenus à l'échelon régional méritent d'être signalés. Par exemple, en février 2009, l'Union africaine a adopté la Position commune africaine sur le développement social, le Cadre de politique sociale pour l'Afrique et la Déclaration de Windhoek sur le développement social. Ces documents, qui prennent acte de la marginalisation et de l'exclusion dont sont victimes les groupes vulnérables et défavorisés, encouragent les États membres de l'Union africaine à promouvoir et à accélérer le développement social durable sur le continent en appliquant des politiques sociales plus intégrées. En outre, le Conseil de l'Europe a organisé la première Conférence des ministres responsables de la cohésion sociale, tenue en février 2009 à Moscou, sur le thème « Investir dans les droits sociaux : investir dans la stabilité et le bien-être de la société ».

B. L'importance de l'intégration sociale pour l'élimination de la pauvreté et l'objectif du plein-emploi et d'un travail décent pour tous

Pauvreté

12. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel résultant de divers facteurs non seulement économiques mais aussi sociaux, culturels et politiques. Les efforts déployés pour faire reculer la pauvreté et éliminer la pauvreté absolue sont étroitement liés aux stratégies de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'intégration sociale. De même, la réduction de la pauvreté et la possibilité de

trouver un travail décent peuvent être considérées comme des moyens privilégiés de parvenir à l'intégration sociale et à une inclusion plus grande.

13. Malgré les divers engagements pris et efforts déployés aux niveaux international et national, la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale persistent dans de nombreux pays. Même là où la situation globale s'est améliorée, certaines couches de population, notamment les personnes âgées, les peuples autochtones et les personnes handicapées, n'ont pas bénéficié des progrès réalisés par l'ensemble de la société dans le domaine du développement.

14. Il existe des relations d'interdépendance étroites entre la pauvreté et l'exclusion sociale. Souvent, on considère que la pauvreté est une forme d'exclusion sociale ou une accumulation de différentes formes d'exclusion. La pauvreté se manifeste non seulement par des privations matérielles mais par un manque de reconnaissance et de dignité, des difficultés d'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services sanitaires et à la justice, l'incapacité de se faire entendre et l'absence de représentation politique. Les personnes qui vivent une pauvreté chronique sont souvent exclues de la vie sociale, économique, culturelle et politique, ayant vu leurs liens sociaux se déliter et perdu tout contact avec les réseaux et organismes économiques et sociaux officiels. De ce fait, elles sont condamnées à être exploitées par d'autres, ce qui aggrave encore leur exclusion.

15. Souvent, les diverses formes de discrimination sont à la base de la pauvreté et font obstacle à l'intégration sociale. Malgré les lois et politiques en vigueur, les normes sociales, les coutumes et pratiques traditionnelles et les mentalités entretiennent souvent les stéréotypes, les préjugés et les comportements d'exclusion. Divers groupes sociaux, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les migrants et leurs familles, cumulent les désavantages et risquent davantage de vivre dans la pauvreté et l'exclusion.

16. Une analyse plus générale est nécessaire pour déterminer les nombreuses causes de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale, ainsi que la composition et la localisation des groupes qui sont exclus et marginalisés. En Afrique subsaharienne, par exemple, les femmes, en particulier celles qui vivent en milieu rural, n'ont souvent pas accès à l'éducation de base, à la propriété foncière, aux marchés du crédit et à l'emploi, ce qui entraîne souvent une exclusion sociale plus profonde et la perpétuation de la pauvreté d'une génération à l'autre. Il importe donc tout particulièrement de comprendre la nature des obstacles à l'accès et à la participation active si l'on veut prévenir la marginalisation et l'accentuation de l'exclusion sociale qui s'ensuit.

17. L'intégration sociale suppose la promotion d'une stratégie d'élimination de la pauvreté qui soit axée sur l'être humain. Cela implique de donner à ceux qui vivent dans la pauvreté des moyens d'action en les faisant participer à la planification, à l'élaboration, à l'application et au suivi des stratégies et programmes de réduction de la pauvreté. Leur participation devrait être considérée non comme un élément accessoire mais comme une composante centrale des efforts de réduction de la pauvreté, de sorte que ces stratégies et programmes puissent être conçus dans le respect de la dignité et de la culture des personnes qui vivent dans la pauvreté, en tirant parti de leurs compétences, de leur savoir et de leur créativité et de façon à les aider à s'organiser et à connaître leurs droits.

18. L'intégration sociale de ceux qui vivent dans la pauvreté devrait commencer par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux en tant qu'êtres humains, notamment en matière de nutrition, de santé, d'eau et d'assainissement, de logement et d'accès à l'éducation et à l'emploi. En parallèle, les sociétés devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour donner aux individus les moyens de rompre le cercle vicieux de la pauvreté. En particulier, l'éducation est la clef de l'autonomisation des groupes pauvres et marginalisés. L'éducation élargit considérablement l'éventail des choix qui s'offrent à ceux qui vivent dans la pauvreté. Grâce à l'éducation et à la formation, les personnes qui vivent dans la pauvreté peuvent acquérir les aptitudes nécessaires pour tirer parti de possibilités d'emploi et de conditions de travail plus intéressantes, se faire une meilleure idée de leurs droits et accéder plus facilement aux informations juridiques et à l'appareil judiciaire et participer plus pleinement à tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle. L'accès aux soins médicaux améliore aussi considérablement la qualité de vie de ceux qui vivent dans la pauvreté, en particulier dans les pays en développement dans lesquels les maladies infectieuses et la malnutrition affligent des millions de personnes, en particulier les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées. L'amélioration de l'accès aux services de base est donc un élément important de la promotion de l'intégration sociale.

Emploi productif, travail décent et intégration sociale

19. La création d'emplois productifs et de possibilités de travail décent est une condition essentielle de l'intégration sociale. Un emploi productif offrant un salaire décent est la principale issue à la pauvreté et un excellent instrument d'inclusion sociale et d'autonomisation des individus comme des groupes sociaux. L'accès à un emploi productif et à un travail décent pour tous est indispensable à l'édification d'une société sans exclusive. Il faut créer des emplois en nombre suffisant pour intégrer une population active croissante dans le marché du travail. L'accroissement des investissements et une croissance économique plus forte permettent de créer des possibilités d'emploi. Le dispositif de stimulation de l'emploi et de la croissance et d'inclusion sociale devraient comporter des mesures d'investissement ainsi que des politiques macroéconomiques qui favorisent la croissance, à savoir : des investissements dans les infrastructures matérielles, de production et sociales, y compris l'éducation et la formation professionnelle, en particulier chez les jeunes; la création d'entreprises et le développement des entreprises viables; et l'élargissement des systèmes de protection sociale universelle.

20. Dans de nombreux pays, l'accent est mis de plus en plus sur l'emploi non structuré, occasionnel et contractuel. Si cette tendance a accentué la précarité et l'instabilité d'une manière générale, certains sont encore plus vulnérables du fait de leur exclusion sociale. Bien que l'objectif à long terme demeure d'intégrer les travailleurs du secteur non structuré dans l'économie structurée, il faudrait, à court terme, faire en sorte que les travailleurs de l'économie non structurée bénéficient de certaines des mesures de protection offertes à ceux du secteur structuré, notamment en matière de protection sociale.

21. Des études ont démontré qu'il était possible d'offrir une protection sociale aux personnes qui travaillent dans l'économie parallèle sans compromettre la viabilité budgétaire. L'Organisation internationale du travail a mis au point des panoplies d'outils dans le cadre de son programme intitulé « Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté » (STEP). Le programme STEP est un programme

mondial du Département de la sécurité sociale centré sur les populations pauvres et exclues dans l'économie informelle ainsi que dans le milieu rural. Le programme fonctionne dans deux domaines complémentaires : l'extension de la sécurité sociale dans le domaine de la santé et les approches intégrées de lutte contre l'exclusion sociale au niveau local. Parmi les activités novatrices du programme STEP, son travail dans le domaine de l'élaboration de systèmes de protection sociale communautaires, tels que les systèmes de micro-assurance et les mutuelles de santé, a été salué comme une initiative prometteuse pour les populations pauvres et exclues des systèmes structurés, en particulier dans les pays les moins avancés. Le programme a également créé une plate-forme électronique inédite, baptisée « Centre Informatique d'apprentissage et de ressources sur l'inclusion sociale » (CIARIS), qui met en relation des particuliers, des experts et des ressources afin de mieux lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

22. L'élimination de la discrimination sur le lieu de travail est tout aussi importante pour la promotion de l'intégration sociale. Les politiques d'intervention directe sur le marché du travail, telles que la création de programmes d'emploi dans le secteur public, peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la discrimination, en particulier pour les chômeurs de longue durée ou ceux devant surmonter de multiples obstacles à l'emploi. Dans de nombreux pays, certains continuent d'être privés d'emploi en raison de discriminations fondées sur leurs origines ou leurs caractéristiques, telles que l'âge. Les personnes appartenant à des groupes marginalisés ont moins de possibilités d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi bien rémunéré en raison des stéréotypes négatifs. Une fois embauchés, elles se heurtent également à des barrières qui les empêchent d'accéder aux promotions et à d'autres possibilités de carrière. Les politiques en matière d'emploi qui favorisent l'inclusion sociale devraient s'appuyer sur des pratiques non discriminatoires et conçues pour améliorer l'accès de tous à l'éducation et à la formation ainsi que les possibilités d'acquisition de nouvelle compétences et de formation continue.

23. Dans une économie mondialisée, il est impératif de développer ou élargir le système de protection sociale afin de permettre aux groupes et aux individus défavorisés de tirer parti des possibilités d'emploi créées par les progrès techniques et les changements démographiques. L'éducation et la formation professionnelle sont d'une importance cruciale pour faire en sorte que ces personnes soient aptes à l'emploi, leur permettre de trouver un travail décent et de sortir de la misère et favoriser l'inclusion sociale et une plus grande équité dans la société. Il est donc essentiel d'investir dans les ressources humaines et d'améliorer l'accès aux possibilités d'emploi si l'on veut promouvoir l'intégration et l'inclusion sociales. L'amélioration de l'accès à l'emploi requiert une coopération entre les organismes publics, les organes centraux représentant le secteur privé et les organisations de la société civile, notamment les syndicats.

24. Il faut accorder une plus grande attention au secteur agricole et aux zones rurales, qui accueillent encore une part importante des pauvres dans la majorité du monde en développement. Le plus souvent, le manque de travail décent se fait cruellement ressentir dans les zones rurales et l'accès à la protection sociale est extrêmement difficile. L'agriculture et le développement rural sont essentiels pour promouvoir l'emploi et de l'inclusion sociale dans les zones rurales. Il importe de privilégier les formes de développement rural à forte intensité de main-d'œuvre qui bénéficient aux pauvres.

25. Au vu de l'accélération de l'urbanisation et de l'augmentation du nombre de citoyens habitant des taudis, il faut aussi consacrer plus d'efforts à l'amélioration de l'intégration sociale de ces personnes défavorisées. Nombre d'entre eux travaillent dans l'économie parallèle et exercent des activités mal rémunérées, peu productives et souvent dangereuses, telles que la récupération des déchets et la vente ambulante. Pour réinsérer ces travailleurs du secteur non structuré dans la société, il est essentiel d'améliorer leur salaire et leurs conditions de travail, par exemple, en augmentant la productivité des personnes travaillant à leur propre compte et en créant des coopératives ou des syndicats.

C. Groupes sociaux

26. Aucun groupe social n'est vulnérable en soi et tous les groupes sociaux présentent une certaine hétérogénéité. Cependant, il existe dans la société des groupes qui sont confrontés à des défis particuliers en termes d'intégration sociale. Pour favoriser leur intégration, sans perdre de vue que chaque groupe social est composé d'individus aux origines et appartenances diverses, il faut identifier et régler les problèmes concrets que ces groupes doivent surmonter. Depuis le Sommet mondial pour le développement, des progrès notables ont été réalisés dans la prise en considération et la promotion de l'intégration sociale de certains groupes sociaux, avec l'adoption d'instruments internationaux tels que le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a également joué un rôle primordial en faveur de la participation des femmes à tous les aspects de la vie publique et privée.

27. Bien qu'on ait enregistré des progrès s'agissant de jeter les fondements permettant de réduire autant que possible l'exclusion et de répondre aux besoins particuliers de femmes et des principaux groupes sociaux, tels que les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones, cela n'a pas suffi pour atteindre l'objectif plus général de l'intégration sociale adopté au Sommet mondial. Au-delà de l'aide apportée à certains groupes sociaux pour qu'ils trouvent leur place dans la société dans son ensemble, l'intégration sociale nécessite une mutation profonde afin de transformer les normes sociales, les principes et les institutions qui sont la clef des relations inégales et de lutter efficacement contre des maux tels que le racisme, le sexisme et l'âgisme.

28. En outre, il existe divers autres groupes et individus (notamment les groupes ethniques, religieux, culturels et linguistiques; les travailleurs pauvres; les pauvres ruraux et urbains; les migrants; les enfants de familles pauvres; les parents isolés; les personnes touchées par des maladies stigmatisées, notamment le VIH/sida; et les personnes déplacées) qui font face à des difficultés particulières en matière d'intégration. Il est important de bien savoir qu'ils sont souvent confrontés à des barrières sociales, économiques, culturelles et conjoncturelles qui limitent les possibilités qu'ils ont de participer concrètement à tous les aspects de la société sur un pied d'égalité. La société a la responsabilité de réduire ces obstacles, en reconnaissant et en défendant la dignité intrinsèque et les droits fondamentaux de tous les êtres humains. Il s'agit non seulement de tenir compte effectivement de leurs besoins et de leurs préoccupations dans les politiques et stratégies de

développement social et économique mais d'associer ces groupes, en tant que partenaires à part entière, à toutes les étapes du développement.

29. En revanche, il convient d'admettre que tous les groupes sociaux ne cherchent pas forcément à être intégrés. Par exemple, les tentatives qui ont déjà été faites d'intégrer les peuples autochtones dans une société plus large se sont souvent soldées par une assimilation forcée ou par une intégration dans des conditions médiocres. Par conséquent, les stratégies d'intégration sociale doivent viser avant tout à transformer la société afin de garantir le respect de la diversité et de trouver une place pour des personnes d'origines diverses, de sorte qu'elles puissent devenir des membres actifs de la société, accéder dans des conditions d'égalité aux débouchés qui s'offrent à elles et participer à la vie politique, tout en conservant leurs identités ethniques et culturelles.

Les jeunes

30. Les jeunes sont souvent considérés comme une génération dynamique et pleine d'avenir mais sont aussi confrontés à de véritables risques d'exclusion sociale. Outre les facteurs d'exclusion communs à toutes les classes d'âge, les jeunes continuent de subir des discriminations en raison de leur âge. Des millions de jeunes femmes et hommes sont encore analphabètes, malgré le fait que l'éducation secondaire est en passe de devenir le niveau de qualification minimum nécessaire pour trouver un emploi décent dans une économie mondialisée. Le taux de chômage des jeunes est de deux à trois fois plus élevé que celui des adultes, principalement à cause de leur manque d'expérience, de compétences et de réseaux personnels.

31. Parmi les jeunes, les filles et les jeunes femmes se heurtent à des obstacles supplémentaires liés à leur âge et à leur sexe. Les jeunes mères, en particulier les mères adolescentes, sont particulièrement susceptibles de se retrouver exclues, les grossesses précoces suscitant souvent la réprobation et forçant la mère à interrompre sa scolarité ou son travail si elle ne trouve pas de service de garde d'enfants convenable et bon marché. Les jeunes migrants et issus de l'immigration ont eux aussi souvent des difficultés à s'intégrer dans les systèmes d'éducation ou à être compétitifs sur le marché du travail.

32. L'amélioration de l'accès et des perspectives en matière d'éducation de base, de renforcement des compétences et de formation professionnelle est un élément essentiel de l'intégration sociale des jeunes. Il est également crucial que les dispositifs de développement nationaux adoptent une approche globale de l'emploi productif et décent des jeunes. En outre, il importe de donner aux jeunes les moyens de participer véritablement aux processus de prise de décisions, l'exclusion et le sentiment de rejet pouvant les pousser à se livrer à des activités criminelles et illégales et à devenir coupés de la vie de la société.

33. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs dispositifs ont été élaborés, en particulier le Programme d'action mondial pour la jeunesse et plusieurs initiatives régionales, comme la Charte africaine de la jeunesse, le Pacte européen pour la jeunesse et la Convention ibéro-américaine sur les droits des jeunes. Si ces initiatives ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales en faveur des jeunes, elles ne prévoient pas de mécanismes permettant de suivre les progrès réalisés à ce jour (voir A/62/61/Add.1, par. 4). À cet égard, les objectifs précis et assortis de délais énoncés dans les précédents rapports du

Secrétaire général⁵ peuvent offrir des moyens supplémentaires d'évaluer les progrès dans chaque pays.

34. Le Réseau pour l'emploi des jeunes est une importante initiative interinstitutions du système des Nations Unies qui vise à régler le problème du chômage et du sous-emploi des jeunes et de suivre son évolution. Des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes lancés sous l'égide du Réseau forment un cadre permettant une approche intégrée des problèmes liés au chômage des jeunes, l'accent étant mis sur l'emploi, l'aptitude à travailler, l'esprit d'entreprise et l'égalité des chances.

Personnes âgées

35. Le vieillissement de la population mondiale s'accélère mais les personnes âgées restent tenues à l'écart de la société. Alors que le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement préconisait une « société pour tous les âges », les personnes âgées sont encore loin d'être traitées comme des membres à part entière de la société.

36. De manière générale, les personnes âgées se voient toujours refuser une pleine participation à la vie politique, sociale, économique et culturelle de la communauté dans de nombreux pays. Les barrières qui empêchent l'intégration des personnes âgées sont relativement universelles : pauvreté, problèmes de santé, faible niveau d'instruction, et manque de moyens de transport et d'accès aux services. Par ailleurs, les clichés négatifs sur la vieillesse et une discrimination plus ou moins discrète fondée sur l'âge persistent. Cela ne signifie pas pour autant que toutes les personnes âgées sont vulnérables ou frappées d'exclusion sociale. Certaines personnes âgées sont très actives et participent pleinement à la société. Toutefois, dans bien des cas, et notamment dans certains pays en développement qui connaissent une transition démographique caractérisée par un vieillissement de la population, la vulnérabilité économique et l'exclusion sociale des personnes âgées restent bien trop répandues.

37. L'expérience montre que pour donner aux personnes âgées les moyens de participer pleinement et activement à la société, il faut commencer par prendre des mesures législatives qui garantissent leurs droits fondamentaux et les protègent de la violence et de la maltraitance. Ces mesures législatives peuvent consister à garantir aux personnes âgées une égalité d'accès aux soins de santé, leur assurer une sécurité économique de base ou encore prévoir leur participation aux décisions importantes qui concernent leur vie. Toutefois, dans de nombreux cas, les législations en vigueur ne sont pas complètement appliquées et sont loin d'atteindre ces objectifs. Tant que les questions liées au vieillissement ne seront pas prises en compte dans les principales politiques au lieu d'être considérées comme des questions accessoires ou sectorielles, il y a peu de chances que la situation change.

38. Le vieillissement doit donc être considéré comme une étape normale de la vie de chaque être humain et non comme une maladie qui relègue les personnes âgées à l'écart de la société. Les personnes âgées peuvent s'occuper des autres tout comme elles peuvent avoir besoin d'être prises en charge. Elles peuvent bénéficier de

⁵ A/64/61-E/2009/3, A/62/61/Add.1-E/2007/7/Add.1 et *Guide pour l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse au niveau national* (disponible en anglais) (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.IV.11).

prestations sociales, par exemple percevoir une retraite ou recevoir des soins de santé, mais aussi contribuer pleinement à l'économie en rendant des services utiles, rémunérés ou non. En résumé, les questions liées au vieillissement trouveront plus efficacement une réponse si elles sont considérées d'une manière qui soit plus socialement intégrée, et qui reconnaisse et apprécie le rôle essentiel que les personnes âgées jouent au sein de la collectivité dans son ensemble.

D. Stratégies de promotion de l'intégration sociale

39. Faire progresser l'intégration économique et sociale des personnes âgées nécessite des politiques publiques cohérentes et bien coordonnées, ainsi que des stratégies nationales à long terme pour promouvoir la croissance en même temps que l'équité et la justice sociales. La promotion de l'intégration économique présuppose un large appui en faveur du programme pour un emploi productif et un travail décent ainsi que des mesures de redistribution qui offrent un meilleur accès aux possibilités économiques.

40. L'intégration sociale exige l'adoption de politiques non sélectives destinées à prévenir et pallier les différentes formes d'exclusion, qui appellent des formes d'intervention adaptées. Par ailleurs, divers groupes de la société, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées ou les peuples autochtones, sont désavantagés à plusieurs égards et sont plus exposés à la pauvreté et à l'exclusion. C'est la raison pour laquelle on considère souvent que cibler des groupes spécifiques et promouvoir leur intégration par le biais d'un accès universel aux services et aux possibilités offertes est un moyen efficace de lutter contre la pauvreté. Dans le même temps, il est aussi possible de promouvoir des programmes de discrimination positive plus ciblés sur certains groupes, sans porter préjudice aux autres, afin de venir en aide aux groupes marginalisés de la société restés à la traîne. Ainsi, les stratégies nationales de développement ne peuvent être envisagées sans une croissance économique durable et équitable.

41. Il est généralement admis que les politiques d'intégration sociale doivent porter sur la sécurité physique, et notamment la sécurité sanitaire et alimentaire, les investissements consacrés aux ressources humaines, par exemple l'éducation et la santé, les mesures de protection sociale, les investissements en capital social et les politiques spécifiques ayant pour objet l'égalité des chances pour tous.

42. Enfin, les décideurs doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques d'évolution sociale de sorte que les personnes exclues ou marginalisées deviennent des membres à part entière de la société dans laquelle ils vivent et brisent le cycle intergénérationnel de la pauvreté et de l'exclusion. Parmi les politiques évolutives, ce sont celles qui prévoient d'investir dans la santé et l'éducation et d'améliorer l'accès à ces secteurs qui ont les plus grandes chances de briser ce cycle en réduisant les écarts en termes de niveau d'instruction et de santé entre les groupes défavorisés et le reste de la société.

43. Pour que l'intégration sociale progresse, il faut une volonté et une implication fortes du monde politique. S'il incombe avant tout aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour réaliser l'objectif de l'intégration sociale, le succès de la mise en œuvre de stratégies favorisant l'intégration sociale repose sur l'ensemble de la société. C'est pourquoi des mesures visant à renforcer la démocratie participative,

comme la mobilisation de l'opinion publique et l'implication d'organisations de la société civile, sont essentielles pour stimuler la cohésion sociale.

Stratégies et moyens susceptibles d'ouvrir la voie de l'intégration sociale

44. La promotion de l'intégration sociale passe par la formulation de politiques socioéconomiques qui protègent efficacement les populations vulnérables et comportent des objectifs à long et court termes. Toutefois, pour que des politiques favorisant l'intégration sociale réussissent, il faut, outre la confiance que les citoyens doivent placer dans les institutions, que la société soit liée par un contrat social, un sentiment d'appartenance et une volonté d'aider les autres dans les périodes de besoin.

Justice sociale, égalité, non-discrimination et éducation pour tous

45. La justice sociale et l'égalité pour tous, consacrées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, constituent la base de toute société sans exclusion. Les principes de la justice sociale sont une condition préalable à ce type de société dans laquelle chaque individu et chaque groupe a droit à un traitement équitable et égal, peut accéder comme les autres aux droits, peut assumer ses responsabilités et peut profiter des avantages de la société. Il faut donc mettre en place dans chaque société des institutions favorisant les principes et les valeurs de la justice sociale.

46. Par ailleurs, l'égalité, l'équité et la justice ne peuvent pas progresser sans des mesures antidiscriminatoires comme la promulgation et la mise en œuvre de lois et de réglementations adaptées, destinées à combattre le racisme, la discrimination sous toutes ses formes, l'intolérance religieuse et la xénophobie. L'élaboration de mesures législatives constitue une première étape, mais il est aussi important d'examiner avec soin les lois et réglementations en vigueur pour en supprimer si nécessaire toute forme de parti pris ou de discrimination envers certains membres de la société. D'autre part, il faut appuyer d'autres mesures susceptibles de promouvoir la tolérance, le respect mutuel et valorisant la diversité, au moyen, par exemple, de programmes éducatifs et d'une éducation pour tous qui incitent au respect de la différence et combattent les préjugés ou les clichés notamment racistes.

Protection sociale

47. La protection sociale permet de lutter efficacement contre les causes et les effets de la vulnérabilité et de l'inégalité structurelle tout en satisfaisant aux besoins immédiats et essentiels des pauvres et des exclus. Elle joue aussi un rôle primordial qui consiste à empêcher les personnes et les familles de sombrer dans la pauvreté, notamment en période de crise économique.

48. Dans l'idéal, les systèmes de protection sociale devraient être universels, adéquats, adaptables, efficaces et financièrement viables, et devraient tenir compte des risques sociaux éventuels à court et long termes, tels que la maladie, la vieillesse ou le handicap ainsi que des risques économiques tels que le chômage. Les programmes de protection sociale doivent encourager l'indépendance, aider l'intégration ou la réintégration des personnes exclues de l'activité économique et prévenir l'isolement social et la stigmatisation. Par conséquent, la protection sociale doit être considérée comme un investissement dans les personnes et comme un

moyen efficace de réduire les inégalités de revenus et la pauvreté et de faire progresser l'insertion sociale.

49. Étant donné que chaque pays a des besoins et des problèmes différents, les systèmes de protection sociale auront une efficacité maximale s'ils sont conçus en tenant compte du contexte local. Il est possible de proposer une protection sociale de base universelle suffisamment accessible dans la plupart des pays en développement pour que toutes les personnes vulnérables en bénéficient.

50. Selon les estimations de l'OIT, il est possible d'instaurer, dans des délais raisonnables, une sécurité sociale minimale qui garantisse une couverture universelle et soit adaptée aux besoins et possibilités spécifiques des pays. L'OIT réfléchit à un ensemble de garanties de base se composant d'un revenu minimum pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, d'une aide sociale sous forme de garanties d'emploi pour la population active ainsi que d'un accès aux soins de santé de base pouvant entrer dans le cadre d'une sécurité sociale minimale associant transferts d'argent et services essentiels. Une protection sociale minimale mondiale de ce type renforcerait le volet de protection du programme pour un travail décent tout en stimulant la consommation et la croissance économique.

Politique familiale

51. La famille, en tant que cellule de base de la société et compte tenu de son rôle éducatif pour les enfants, est essentielle à la promotion de l'intégration et de la cohésion sociales. Les politiques familiales ont besoin d'être renforcées pour que les familles soient pleinement en mesure de remplir leur rôle. Il faut aussi faire des efforts particuliers pour intégrer les familles exclues, aider les familles à accéder aux services de base et promouvoir encore plus efficacement l'intégration sociale des enfants et des jeunes, en particulier ceux qui sont issus de familles défavorisées et vulnérables. Pour améliorer le bien-être familial, il est important d'introduire une perspective familiale dans tous les domaines de l'élaboration des politiques, comme les soins de santé, l'environnement professionnel et le code fiscal.

52. La préparation du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui sera célébré en 2014, sera l'occasion de poursuivre la promotion et la mise en œuvre des objectifs assignés à l'Année internationale de la famille ainsi que de l'intégration d'une démarche soucieuse de la famille dans l'élaboration des politiques et le développement.

Volontariat

53. Le volontariat est de plus en plus considéré comme un moyen permettant d'inciter les personnes à s'attaquer aux défis posés par le développement, à en transformer la nature et à améliorer la cohésion sociale. Dans ce contexte, le volontariat a un rôle important à jouer dans la promotion de l'intégration sociale. Il sert de tremplin aux personnes exclues et marginalisées en rompant leur sentiment d'isolement personnel, en leur redonnant confiance et en renforçant leur estime d'elles-mêmes, en luttant contre les clichés, et en leur offrant des possibilités d'acquérir des compétences, des connaissances, et de se constituer des réseaux qui leur permettront de changer leur environnement et d'évoluer.

54. Alors que le potentiel du volontariat comme moyen d'atteindre les objectifs nationaux de développement commence à être reconnu, le concept du volontariat

comme moyen de renforcer la solidarité au sein de la société a jusqu'à présent été rarement exprimé dans les discours de politique nationale. Toutefois, le volontariat a déjà contribué au développement d'un capital social pour divers groupes de la société, dont les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les personnes handicapées. Il offre en effet aux groupes défavorisés, et notamment aux jeunes laissés pour compte ou marginalisés, des possibilités de dialogue et d'intégration et contribue au renforcement de la solidarité entre les générations grâce à une participation aux activités communautaires.

55. Le volontariat offre aussi aux exclus la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder au marché du travail et ouvre la voie à des rôles de premier plan par la participation à des activités de renforcement des capacités aux niveaux international, régional, national et local. Les progrès de l'informatique et des communications ouvrent aussi de nouvelles possibilités de volontariat, comme le volontariat en ligne, qui permet des contributions efficaces nord-sud et sud-sud au développement. Le volontariat doit être considéré comme la trame de base des sociétés performantes et, par conséquent, un élément nécessaire à la promotion de l'intégration sociale.

III. Conséquences des crises mondiales actuelles sur le développement social et l'intégration sociale

56. Les crises financière et économique mondiales, l'instabilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que les changements climatiques constituent autant de menaces pour les progrès faits ces dernières années en matière de développement social. Elles se traduiront par des revers importants pour le développement social, en particulier pour l'intégration sociale. Elles exigent aussi que l'on prenne des mesures pour empêcher les personnes de tomber dans la pauvreté en plus des mesures destinées à sortir les personnes de la pauvreté.

57. Les augmentations des prix des denrées alimentaires et de l'énergie au niveau mondial au cours du premier semestre de 2008 ont provoqué des manifestations dans de nombreux pays en développement et ont incité certains à limiter les exportations. Un grand nombre de pays pauvres sont des importateurs nets de denrées alimentaires et d'énergie et ont vu leurs factures d'importation augmenter démesurément en 2008. Les personnes vivant dans la pauvreté, et notamment les plus pauvres, ont été les plus durement frappées par la hausse des prix. Le deuxième semestre de 2008 a vu le début de la pire crise économique depuis la Grande dépression des années 30. Alors que la plupart des pays développés devraient être plongés dans une profonde récession en 2009, une vaste majorité de pays en développement connaissent une inversion nette de la forte croissance enregistrée entre 2002 et 2007. La reprise pourrait ne pas se produire avant plusieurs mois, voire plusieurs années, situation qui met en péril les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

58. Ces crises ont pour toile de fond le problème à long terme que constituent les changements climatiques. Ces changements favoriseront vraisemblablement l'apparition de nouveaux schémas de déclenchement de maladies infectieuses et de nouvelles maladies dues aux changements de l'écosystème, ainsi que l'évolution des maladies à transmission vectorielle, telles que le paludisme. Les systèmes de santé

publique se trouvent donc face à de nouvelles difficultés. Les changements climatiques, qui se manifestent par une fréquence et une intensité accrues des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes, ont par ailleurs des conséquences sur l'agriculture et la production de denrées alimentaires et exacerbent la crise alimentaire.

59. La convergence de crises qui se produisent sur plusieurs fronts à la fois a créé un environnement mondial où les perspectives de croissance sont réduites et le niveau d'incertitude amplifié. À l'heure actuelle, l'impact des crises sur la croissance économique, l'emploi, la pauvreté et la faim se révèle pire que les prévisions les plus pessimistes.

60. Les pays les plus pauvres seront les plus durement touchés par les crises mondiales et les ménages les plus pauvres, qui consacrent la majeure partie de leurs revenus à la nourriture, subissent ou subiront de manière disproportionnée les conséquences de l'envol des prix des denrées alimentaires et du recul des revenus. Le nombre de personnes souffrant de la faim est aussi en augmentation.

61. La contraction de l'activité économique devrait se traduire par une augmentation nette du chômage et par des conditions encore plus difficiles sur le marché du travail pour les travailleurs, qui ont connu une détérioration de leur sécurité économique même quand la croissance économique était forte. Les projections initiales estimaient le nombre de nouveaux chômeurs à 50 millions sur deux ans, mais selon l'Organisation internationale du Travail, ce nombre pourrait facilement doubler alors que la situation continue d'empirer. Si l'on se base sur les crises financières précédentes, il faut généralement compter de quatre à cinq années pour que le chômage retrouve son niveau d'avant la crise une fois la reprise économique amorcée.

62. La conjonction du ralentissement, voire de l'inversion, de la croissance économique et de l'instabilité des prix des produits de base tirera les salaires réels des travailleurs vers le bas. Alors que la récession économique pèsera lourdement sur l'emploi partout dans le monde, certains groupes tels que les migrants, les jeunes, les femmes ou encore les personnes âgées et les populations autochtones seront particulièrement exposés. Ce sont des dizaines de millions de personnes dans le monde qui sont venues grossir les rangs des pauvres à cause du chômage et des bas salaires, combinés à l'envol des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

63. Selon le rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde à la mi-juin 2009 (E/2009/73), le Département des affaires économiques et sociales estime que 73 à 103 millions de personnes supplémentaires resteront pauvres ou le deviendront par rapport à une situation dans laquelle une croissance comparable à celle d'avant la crise aurait persisté. Les effets de ce recul se feront sentir principalement en Asie de l'Est et du Sud, avec 56 à 80 millions de personnes susceptibles d'être touchées, dont environ la moitié en Inde. La crise pourrait par ailleurs maintenir 12 à 16 millions de personnes de plus dans la pauvreté en Afrique et 4 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes.

64. Les personnes vivant dans la pauvreté disposent de peu de mécanismes d'adaptation et, en cas d'augmentation des prix des denrées alimentaires, mangent moins d'aliments nutritifs. Ainsi, la hausse des prix des denrées alimentaires en 2007 et 2008 aurait poussé 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(FAO) estime que la faim devrait toucher plus d'un milliard de personnes dans le monde en 2009, chiffre encore jamais atteint. Les personnes pauvres ont aussi moins d'argent disponible pour leurs dépenses de santé dans la mesure où la majeure partie de leurs revenus est consacrée à l'alimentation. L'augmentation des prix des denrées alimentaires entraîne un appauvrissement de l'état nutritionnel et une perte de poids des enfants. Victimes d'un retard de croissance, les enfants en insuffisance pondérale souffriront de problèmes de santé et seront moins productifs tout au long de leur vie.

65. Les retombées de la crise se traduiront par une plus grande demande de services sociaux et d'aide sociale, alors que les dépenses publiques consacrées à la protection sociale connaissent dans le même temps des restrictions budgétaires dues à une baisse des recettes publiques. Cette situation devrait certainement conduire à un renforcement des inégalités étant donné que la crise et la réduction des dépenses publiques toucheraient de manière disproportionnée les personnes à faible revenu. Ainsi, les mesures politiques destinées à promouvoir le développement social pourraient de même subir les conséquences de la crise financière.

66. Les difficultés économiques menacent la cohésion sociale et un accroissement des tensions sociales est susceptible d'entraîner une multiplication des troubles sociaux et de la violence. La violence en général et la violence à l'égard des femmes sont liées aux pressions économiques que subissent les communautés et les familles. Ceci complique la promotion de l'intégration sociale. Les difficultés économiques entraînent aussi une stigmatisation de certains groupes de la société, par exemple les migrants. Non seulement ils deviennent la cible d'attaques, mais ils comptent aussi parmi les premiers à perdre leurs emplois et les derniers à en retrouver.

67. Les États et la communauté internationale devraient adopter une démarche globale et coordonnée pour trouver une solution aux crises actuelles. Il faut en priorité chercher à atténuer les effets préjudiciables des crises pour les pauvres et les personnes socialement défavorisées, et ces mesures doivent tenir compte du contexte spécifique de chaque pays.

68. Atténuer les conséquences des crises sur le développement social nécessitera l'élaboration de politiques à court et long terme, qui soient complètes et cohérentes et soient reconnues comme étant complémentaires. Il peut être tentant de réduire les dépenses sociales à court terme, mais les implications à long terme seraient vraisemblablement contre-productives et il faut par conséquent éviter d'y avoir recours. Par ailleurs, le coût de la protection sociale et de l'aide sociale n'est pas aussi élevé qu'il n'y paraît, étant donné qu'il existe des synergies entre les divers aspects du développement social. Par exemple, les dépenses consacrées à l'éducation de base améliorent l'état de santé de la population et donc les dépenses de santé. L'éducation et la santé améliorent la productivité et permettent de réduire les pressions sur le budget.

69. Il ne faut toutefois pas oublier que même avant le déclenchement des crises économique et financière mondiales, de nombreux pays subissaient déjà de fortes pressions pour combattre les problèmes sociaux qui s'annonçaient, comme les inégalités de salaire grandissantes, la hausse de l'immigration, l'urbanisation rapide et anarchique, le vieillissement de la population, l'épidémie de VIH/sida et l'éclatement des structures familiales – autant de phénomènes particulièrement problématiques pour l'intégration sociale. Dans les pays en développement, le manque d'investissements dans le secteur agricole a provoqué un écart de

développement important entre zones urbaines et rurales. C'est ainsi que de nombreux habitants des zones rurales partent vivre en ville, ce qui conduit au développement des bidonvilles urbains, à une augmentation de la population sans emploi et à une insécurité grandissante.

70. Pour contrer les conséquences négatives des crises mondiales actuelles, la préservation des possibilités d'emploi et de travail décent doit être une priorité. Une fois perdus, les emplois sont extrêmement difficiles à retrouver. Il faut développer la formation professionnelle en l'adaptant au marché du travail. Associer la flexibilité des horaires de travail à la formation est une stratégie qui permettra d'aboutir à une cohérence entre le développement des compétences et le marché du travail tout en conservant les emplois.

71. La protection sociale contribue de manière essentielle à la réalisation de l'objectif de développement qu'est l'éradication de la pauvreté et à la transformation positive de la croissance économique, de la cohésion sociale et du développement social. La protection sociale de base, comme les services sociaux et de santé et le revenu minimum, aide les personnes à faire face aux crises et à éviter des pertes irréversibles en termes d'avoirs productifs et de capital humain, notamment en période de ralentissement et de grande incertitude économiques. Il faut adopter une approche pratique afin de développer la protection sociale de base fondée sur les conditions spécifiques à un pays, avec la participation active des parties intéressées.

72. Sans coopération ni coordination au niveau international, il sera impossible de combattre les effets des crises mondiales. Les engagements pris envers l'aide publique au développement ne doivent pas être négligés à cause de l'inévitable prise en compte des besoins croissants d'aide sociale dans les pays donateurs pendant les crises financière et économique. Les pays développés doivent considérer la justice sociale mondiale comme étant bénéfique pour tous et s'efforcer de respecter leurs engagements à fournir une aide financière et technique aux pays en développement dans le but d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international.

73. Les crises actuelles appellent à une réforme en profondeur de la finance internationale et de la gouvernance du système économique mondial. Il faut mettre en place une réglementation appropriée des institutions financières. La refonte et la restructuration du système financier international doit être un processus ouvert à tous.

IV. Les dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

74. Investir dans les besoins particuliers de l'Afrique en matière de développement social représente un engagement envers l'équité, des politiques publiques plus efficaces et une meilleure gouvernance. Cela crée aussi une certaine cohésion sociale qui est nécessaire à une croissance économique à long terme et à l'amélioration de la condition humaine.

75. Les domaines prioritaires du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à savoir entre autres la promotion de la paix, la sécurité et la bonne gouvernance, les investissements dans l'agriculture, la santé et l'éducation, le développement des infrastructures, le commerce et l'environnement, offrent par

conséquent aux pays africains de nouveaux espoirs et de nouvelles possibilités de se concentrer sur les besoins multiples des groupes sociaux défavorisés.

76. Le NEPAD offre aux États africains la possibilité d'adopter et de mettre en œuvre des politiques multisectorielles proposées par les pays eux-mêmes qui peuvent améliorer la voix, la participation et l'autonomisation des membres de la société. Ces politiques consistent notamment à améliorer l'accès aux écoles et aux établissements de soins de santé primaires de qualité, aux facteurs de production agricole, à l'eau et à l'assainissement, à de meilleures infrastructures, et à favoriser la participation aux processus de décision nationaux et locaux. Si elles sont pleinement mises en œuvre, ces politiques permettront d'améliorer la condition humaine, particulièrement en ce qui concerne l'espérance de vie, l'éducation et la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Une meilleure nutrition, résultat d'une meilleure productivité agricole, aura aussi pour effet d'accroître la productivité agricole et non agricole alors qu'une meilleure gestion de l'environnement, du commerce et de la coopération régionale contribuera à favoriser une croissance économique plus forte.

77. Pour renforcer les efforts régionaux destinés à trouver une réponse aux problèmes sociaux, l'Union africaine, au cours de son vingtième sommet qui s'est déroulé à Addis-Abeba du 26 janvier au 3 février 2009, a apporté son soutien à la première session de la Conférence des ministres en charge du développement social, en particulier le Plan-cadre de politiques sociales pour l'Afrique, la Déclaration de Windhoek sur le développement social et la Position africaine commune sur l'intégration sociale (voir A/63/848, annexe I, p. 26). Le Plan-cadre de politiques sociales place l'éradication de la pauvreté, l'agriculture, l'égalité des sexes, la création d'emplois, la protection sociale, les soins de santé primaires, l'éducation, le VIH/sida, le vieillissement, le handicap, la durabilité du point de vue de l'environnement, la famille, la culture autochtone, les troubles et les conflits civils, et la prévention des catastrophes naturelles au cœur des questions de développement social en Afrique. En résumé, le Plan-cadre décrit une vision du développement social durable adapté aux sociétés africaines, qui est basée sur la justice sociale, l'intégration sociale et la fin de la pauvreté, de la faim et de la discrimination.

78. Les recommandations issues de cette vision stratégique sont destinées à encourager un programme de développement qui soit centré sur l'autonomisation et le bien-être des populations africaines, dans des sociétés qui soient sûres, ouvertes à tous, justes et égales. Si sa mise en œuvre réussit, le Plan-cadre de politiques sociales pour l'Afrique aidera à réduire l'impact des crises mondiales actuelles sur les groupes vulnérables de la société. Il nécessite l'établissement de systèmes de protection sociale globaux qui comprennent un système de retraite, des subventions destinées aux handicapés et un meilleur accès aux soins de santé et à l'éducation, compte tenu du contexte particulier de chaque pays.

79. De même, le Plan-cadre ne considère pas la politique sociale comme un système de protection sociale ni comme un moyen de mettre en place des filets de sécurité sociaux, mais plutôt comme un des principaux piliers du développement, suivant en cela les objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Une telle position garantira un développement équitable et socialement durable sur l'ensemble du continent. Pour que ce Plan-cadre de politiques sociales devienne une réalité, les gouvernements africains doivent assumer la principale responsabilité de son financement et de sa mise en œuvre. Les partenaires internationaux du

développement, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs doivent venir soutenir ces efforts en honorant leurs engagements existants et nouveaux.

V. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

80. Le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont souligné l'importance de l'intégration sociale. Le but de l'intégration sociale est de faire une place à l'ensemble des groupes sociaux et des individus dans les structures politiques, sociales, culturelles et économiques d'une société afin qu'ils puissent participer pleinement et contribuer à son développement. Toutefois, la persistance de l'exclusion sociale freine de manière significative les efforts de réduction de la pauvreté et entrave la croissance économique et le développement social. C'est la raison pour laquelle l'intégration sociale doit devenir l'une des priorités des États, de la communauté internationale et de tous ceux qui ont un rôle à jouer dans le processus de développement. Par ailleurs, la paix et la stabilité au sein de la société et entre les États peuvent tout aussi bien dépendre du succès de politiques favorisant l'intégration sociale poursuivie par les États Membres.

81. Alors qu'il incombe aux gouvernements de mettre en place des dispositions institutionnelles aux niveaux national et local pour faciliter l'intégration sociale, la promotion de l'intégration sociale doit impliquer l'ensemble de la société. Ainsi, le processus d'intégration sociale doit être pris en charge par tous les secteurs de l'économie et de la société au sens large, y compris par le secteur privé et les organisations de la société civile. La mise en œuvre de stratégies en faveur de l'intégration sociale dépend enfin de la connaissance que les personnes et les individus ont de leurs droits et de leurs responsabilités, et de la responsabilité et de l'implication des États en faveur de la justice sociale.

82. Les initiatives prises à l'échelle internationale pour faire progresser l'intégration sociale ont principalement consisté à répondre aux besoins particuliers de certains groupes sociaux alors qu'au niveau national, de nombreux gouvernements ont poursuivi des politiques destinées à combattre l'exclusion, en se concentrant souvent sur les groupes ou les personnes les plus marginalisés de la société. Dans le même temps, il faut chercher des solutions aux besoins des différents groupes sans les stigmatiser ni insister sur leurs problèmes, ce qui pourrait aggraver la fracture sociale.

83. Malgré les engagements pris en ce qui concerne les objectifs de développement adoptés au niveau international, la promesse d'agir en faveur de l'intégration sociale reste en grande partie sans suite tandis que, dans le même temps, les tendances économiques liées à la mondialisation se sont révélées préjudiciables à l'intégration sociale dans de nombreuses parties du monde. Les pauvres et les individus marginalisés n'ont pour la plupart pas profité des avantages de la mondialisation, tandis que les tendances récentes de l'emploi ont conduit à une plus grande segmentation du marché du travail, situation qui va certainement aggraver et perpétuer les crises mondiales actuelles.

En se fondant sur le présent rapport, l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager les recommandations suivantes :

B. Recommandations

Au niveau national

84. Les États devraient élaborer des politiques socialement incluanes et les intégrer à leurs stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté. Ces politiques doivent être fondées sur le respect de la diversité et bannir l'assimilation forcée. Pour y parvenir, les États pourraient envisager de nommer un interlocuteur institutionnel chargé de promouvoir et d'assurer le suivi de l'intégration sociale.

85. Les gouvernements devraient mettre en œuvre des politiques interdisant explicitement la discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques et autres, l'origine sociale ou nationale, la propriété, la naissance ou d'autres éléments du statut social, et supprimer de leur législation nationale toutes dispositions discriminatoires.

86. Les gouvernements devraient envisager de promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous afin de favoriser l'inclusion sociale et économique et de lutter contre la pauvreté, en accordant une attention spéciale à ceux qui sont socialement et économiquement exclus.

87. Les gouvernements devraient élaborer et appliquer des politiques sociales intersectorielles, notamment des plans de protection sociale pour l'économie formelle et pour l'économie informelle, afin d'assurer l'équité, l'inclusion, la stabilité et la cohésion sociales.

Au niveau international

88. La communauté internationale et les gouvernements donateurs devraient prêter une attention particulière aux besoins des sociétés fragiles, y compris celles sortant d'un conflit, ainsi qu'aux sous-régions à risque, et s'employer à y promouvoir la paix, la cohésion sociale et l'instauration de relations sociales constructives propres à empêcher les conflits violents ou à atténuer les effets des conflits.

89. Les entités intergouvernementales régionales sont invitées à faciliter l'échange de bonnes politiques et de bonnes pratiques propres à promouvoir l'équité, l'inclusion et la cohésion.

90. La communauté internationale devrait examiner les programmes en cours destinés à des groupes spécifiques pour mettre en évidence les liens et les points de convergence et, partant, assurer une application plus efficace des mandats.

91. Le système des Nations Unies est invité à élaborer une approche cohérente pour l'ensemble du système, en vue d'appuyer les efforts nationaux destinés à encourager l'intégration sociale aux niveaux international, régional, national et local. En particulier, le système des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies devraient aider les États à prendre en compte les objectifs d'intégration sociale dans les politiques et plans de développement ainsi que dans les stratégies de réduction de la pauvreté, et à garantir la participation des

groupes sociaux défavorisés aux processus de planification, de mise en œuvre et de suivi, en collaboration avec la société civile, le secteur privé et les autres partenaires.

92. La communauté internationale et les États donateurs devraient s'efforcer de respecter leurs engagements à répondre aux demandes de services sociaux et d'aide sociale, y compris le revenu minimum et la sécurité des revenus, qui se posent suite aux crises économique et financière mondiales, notamment chez les plus pauvres et les plus vulnérables.
